

Compte rendu Conseil municipal du 27 Juin 2022

Présents : Mmes DESSENNE, DURAND, FLICHY, L'HOMME, MIGNON, VAILLE
MM ANDRE, CHARPEAU, FAUQUET

Absents : Mr GUILLEMET pouvoir à Mme MIGNON

Secrétaire de séance : Mme MIGNON

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars apporte des observations à la suite d'oublis de retranscription :

Monsieur le Maire a été interpellé afin que le dossier concernant la replantation d'arbres le long de la RD 838 à la sortie nord du village ne soit pas oublié.

Plusieurs fait d'incivilités sont recensés sur les aires de stockage des betteraves ainsi que dans les champs :

- Dépôt de matériaux
- Nettoyage de voitures (cendriers vidés...)
- Moto cross

Le compte-rendu de la séance du 12 avril n'apporte aucune remarque.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point :

- Contrat d'Engagement Républicain,
- Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation,
- Modalités de publicité des actes,
- Subventions aux associations,
- Convention de financement avec le Crédit Agricole,
- Divers.

Contrat d'Engagement Républicain

Le Contrat d'Engagement Républicain doit être signé par toutes les associations recevant des subventions de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des construction nouvelles à usage d'habitation

Cette limitation concerne la taxe foncière sur le bâti.

Ce point a donné lieu à discussion et les membres du conseil souhaitent plus d'informations avant de prendre une décision. Ce point est reporté à un prochain conseil.

Modalités de publicités des actes

A partir du 1^{er} juillet 2022, notre commune peut choisir de faire diffuser ses actes réglementaires ainsi que les actes ni réglementaires ni individuels sous format électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité pour le maintien de la diffusion papier.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Subventions aux associations

Trois associations ont déposé des demandes de subvention :

- Authon Sports et Loisirs a fait une demande de subvention de 250 €

La présidente de l'association est sortie de la salle pour la discussion et le vote de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'accorder 250 €

- L'association COUP DE POUCE a fait une demande de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 400 €

- LES POMPIERS DE BEUCE ET CHALOUETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 400 €

Les subventions seront versées sous réserve de la signature par l'association et le Maire, du Contrat d'Engagement Républicain.

Convention de financement

Dans le cadre de la restauration de l'église et dans le but de financer les travaux d'urgence, un prêt de 172 000€ doit être demandé. Plusieurs banques ont été interrogées. Le Crédit Agricole a fait la proposition la plus intéressante.

D'autres subventions seront recherchées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de financement.

Divers

L'Association Equalis viendra sur la commune, en octobre, afin de rencontrer les familles d'enfants porteur de handicap. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement.

Le camion Truck de Ouf, est un camion aménagé qui va à la rencontre des jeunes de 12 à 25 ans pour leur proposer des animations et des moments de partage. Il est déjà venu 2 fois sur la commune. Il sera à nouveau présent 2 fois par mois dès le mois de septembre. Le calendrier de son passage sera distribué dès que possible.

La séance est levée à 22 h 15

Le Bal
DU

13

JUILLET

Soirée dansante avec

animation Karaoké

De 19h30 à 02h00

Animée par « VDB Deejays »

*Lieu : Sur le parking de la
Mairie d'Authon la Plaine
Restauration sur
place « Foodtruck »*

AUTHON
LA PLAINE